

Communiqué de Presse

Cilcare Lauréat de l'Appel à Projets « i-Démo » du Plan France 2030, obtient 4,2 M€ pour combattre l'épidémie mondiale de perte auditive cachée



- Grâce à l'appel à projets « i-Démo » du plan France 2030 opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance, CILCARE maintiendra son leadership international en étant le 1er à lancer une aide au diagnostic de la synaptopathie et à valider cliniquement l'efficacité de CIL001, un médicament innovant pour traiter cette condition qui touche 15% de la population
- CILCARE fait partie des 600 entreprises françaises sélectionnées, bénéficiant de 4,2 millions d'euros, dont 40% en subventions, ainsi que du label Bpifrance Excellence.
- CILCARE révolutionne le diagnostic et le traitement de la synaptopathie grâce aux sciences auditives et l'intelligence artificielle.

Montpellier - France – 27 Juin 2024 - CILCARE, société de biotechnologie spécialisée dans les sciences auditives et le développement de nouvelles thérapies pour les troubles auditifs et maladies associées, est fière d'annoncer que son projet SAIPHIE a été retenu par l'appel à projets « i-Démo » du plan France 2030 opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance. Le projet représente un pilier stratégique pour CILCARE, exploitant son expertise unique pour utiliser les sciences auditives dans la définition, la détection et le traitement précoce de la synaptopathie.

La synaptopathie, signe précoce de la perte d'audition liée à l'âge, se manifeste par une difficulté à entendre dans un environnement bruyant. **Actuellement, il n'existe aucun médicament sur le marché capable de traiter cette condition.** Elle constitue un enjeu médical mondial majeur, menaçant gravement la santé auditive des nouvelles générations aggravée par le bruit et le vieillissement. **Cette pathologie impacte plus d'1 milliard de jeunes et touche 10 à 15% de la population adulte mondiale.** Des chiffres probablement sous-estimés en raison de l'absence de

mesures systématiques, la synaptopathie étant encore indétectable par un audiogramme standard. La synaptopathie est également plus fréquente chez les personnes atteintes de **maladies chroniques inflammatoires et neurodégénératives**, en croissance dans le monde, comme le diabète de type 2 et la maladie d'Alzheimer, où des recommandations de suivi auditif existent déjà.

Depuis sa création en 2014, CILCARE développe son portefeuille pour répondre à ce besoin non adressé en s'appuyant sur 3 piliers : une plateforme technologique innovante opérant depuis Montpellier et Boston, un pipeline de candidats médicaments et une exploitation des données auditives, soutenue par un algorithme propriétaire associé à l'intelligence artificielle, pour la recherche translationnelle.

Le projet SAIPHIE a aujourd'hui deux leviers stratégiques :

1. **Une approche produit intégrée** : combinant un outil d'aide au diagnostic de la synaptopathie et un médicament first-in-class, non interdépendants une fois sur le marché.
2. **Une stratégie clinique novatrice** : ciblant des sous-populations de patients atteints de synaptopathie, facilitant le recrutement grâce à leur prise en charge existante pour d'autres pathologies chroniques.

Cilcare a développé **un département Auditory Analytics** pour recruter des patients atteints de synaptopathie, utilisant des données précliniques historiques et des essais cliniques observationnels. Son outil de signatures auditives fonctionnant par intelligence artificielle, actuellement mature, est utilisé quotidiennement dans les essais cliniques, avec des objectifs clairs d'identification de la synaptopathie et de corrélation avec la sévérité de la pathologie.

Les premiers résultats de son étude sur le diabète de type 2 basée sur cette stratégie ont confirmé les hypothèses de Cilcare, montrant que leur plateforme peut lier des biomarqueurs sanguins aux données auditives. **CILCARE est ainsi aujourd'hui la seule entreprise capable d'identifier les patients atteints de synaptopathie et d'apprendre de cet outil.**

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Philippine Vullierme, Consultante RP : pvullierme@jin.fr (07.85.22.45.21)

A propos de Cilcare

Cilcare est une société de biotechnologie spécialisée dans les sciences auditives pour la définition précoce, la détection et le traitement de la synaptopathie dans les maladies neurocognitives et inflammatoires. Fondée par trois femmes, anciennes cadres de Sanofi, elle réunit aujourd'hui une

équipe expérimentée de 29 collaborateurs internationaux soutenue par un conseil scientifique. Basée à Montpellier et à Boston (US), Cilcare développe son propre portefeuille de candidats médicaments en s'appuyant sur sa plateforme de nouvelle génération basée sur l'Intelligence Artificielle et les données de vie réelles, son expertise unique en développement préclinique, et sa capacité à exploiter les données générées en stratégie de développement clinique.

Depuis sa création en 2014, CILCARE a également joué un rôle clé dans l'accélération du développement de médicaments pour les désordres auditifs, mettant à disposition sa plateforme technologique de R&D aux industriels et académiques du domaine, implantés aux États-Unis, en Europe et en Asie.

A propos du plan d'investissement France 2030

- **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50 % à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre** et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : <https://www.info.gouv.fr/france-2030> | @SGPI_avenir

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d’innovation et à l’international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits.

Conseil, université, mise en réseau et programme d’accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l’offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d’un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

www.bpifrance.fr www.presse.bpifrance.fr/ @BpifrancePresse @Bpifrance